







* Valable uniquement pour les particuliers à l'achat de systèmes de douche et mitigeurs thermostatiques GROHE dans les magasins de bricolage physiques participants du 1er avril au 30 juin 2024 en Belgique et au Luxembourg. Seules les demandes dûment complétées (coordonnées personnelles, données de l'achat et photo/scan du ticket de caisse intégral avec la date d'achat et le(s) produit(s) encerclé(s)) et introduites avant le 15 juillet 2024 sur www.grohe.be/fr_be/DIY-action entrent en considération. Par tranche d'achat de 100 € de produits GROHE participants à la caisse de ce magasin (après déduction des promotions), vous serez remboursé de 10 €. Maximum 1 demande de remboursement à introduire par numéro IBAN à l'aide d'un seul ticket de caisse. Le remboursement vous sera versé dans les 6 semaines qui suivent votre demande. Cette action ne peut être cumulée avec d'autres promotions GROHE. Non échangeable en espèces en magasin.